

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 6 FÉVRIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, Mme Sophie DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 12 décembre 2022.

Délibération n° 23-01 - Approbation du budget primitif de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-02 - Remboursement forfaitaire de frais engagés par les membres du Comité d'administration. *Approuvée à la majorité – 5 voix contre.*

Délibération n° 23-03 - Prise en charge des frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-04 - Prise en charge des frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-05 – Concession Sigeif Électricité : Approbation du rapport de contrôle 2022 portant sur l'exercice 2021. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-06 - Création d'un emploi permanent d'administrateur territorial. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-07 Création d'un poste d'ingénieur territorial chargé de la concession gaz. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-08 Création d'un emploi permanent de chargé de recherche, d'instruction et de suivi des dossiers de financements. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-09 Programme de coopération décentralisée en Arménie. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-10 Programme de coopération décentralisée au Sénégal. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-11 Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-12 Élection d'un membre suppléant au sein de la commission de suivi du cahier des charges électricité. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-13 Adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16h30.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
le 13 février 2023



Le Président du Syndicat
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-01****OBJET :**

Budget primitif
de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COLOURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINTOT

.../...

(Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Vu la délibération n° 20-29 du 14 septembre 2020 relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du Syndicat,

Vu la délibération n° 22-51 du 12 décembre 2022 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023,

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau syndical en sa séance du 23 janvier 2023,

Sur proposition du Président,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : - Approuve le budget primitif de l'exercice 2023 qui se monte en recettes et en dépenses à la somme de 66 569 869,50 euros, dont 34 912 607,50 euros pour la section de fonctionnement et 31 657 262 euros pour la section d'investissement.

Article 2 : - Approuve le tableau des effectifs 2023 présenté en annexe du budget.

Article 3 : - Reconduit les dispositions relatives aux indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents du Syndicat.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-01-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023
Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-02****OBJET :**

Remboursement forfaitaire
de frais engagés par les
membres du Comité
d'administration

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-sur-Seine), LE COROLLER (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-

Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Syndicat,

Vu la délibération du Comité en date du 21 juin 1976 fixant le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de déplacement des représentants des communes adhérentes lors de leur participation aux Comités d'administration,

Considérant que les délégués ne percevant pas d'indemnité en tant que président ou vice-président doivent supporter personnellement des frais lorsqu'ils participent à un Comité d'administration ou lorsqu'ils sont amenés à représenter le Syndicat ou son Président,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de prévoir une prise en charge forfaitaire pour tenir compte des frais supplémentaires ainsi occasionnés,

Adoptée à la majorité, cinq délégués ont voté contre.

DELIBERE :

Article 1^{er} : Un virement forfaitaire de 25 euros est effectué sur le compte bancaire de chaque délégué ne percevant pas d'indemnité en tant que président ou vice-président, pour les frais de connexion et/ou d'impression ainsi que pour l'ensemble des frais généraux qu'il engage lorsqu'il participe à un comité d'administration en ligne.

Article 2 : Un virement forfaitaire de 50 euros est effectué sur le compte de chaque délégué ne percevant pas d'indemnité en tant que président ou vice-président, pour les frais de déplacement qu'il engage lorsqu'il participe à un comité d'administration en présentiel.

Article 3 : Un virement forfaitaire de 75 euros est effectué sur le compte de chaque délégué ne percevant pas d'indemnité en tant que président ou vice-président, pour les frais de déplacement, de connexion et/ou d'impression ainsi que pour l'ensemble des frais généraux qu'il engage lorsqu'il représente le Sigeif au sein d'une commission ou d'un organisme extérieur.

Article 4 : Un virement forfaitaire de 75 euros est effectué sur le compte de chaque délégué ne percevant pas d'indemnité en tant que président ou vice-président, pour les frais de déplacement, de connexion et/ou d'impression ainsi que pour l'ensemble des frais généraux qu'il engage lorsqu'il est désigné par le Président du Sigeif pour le représenter ponctuellement lors d'un événement, d'une réunion ou d'une commission.



Article 5 : Les dépenses ainsi occasionnées seront imputées à l'article 6532 des budgets 2023 et suivants.

Article 6 : La délibération n° 20-30 du 14 septembre 2020 portant sur le remboursement de frais engagés par les membres du Comité d'administration est abrogée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-02-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-03****OBJET :**

Prise en charge des frais
d'inscription des élus du Syndicat
participant aux congrès, colloques
et manifestations diverses
organisés par les organismes
associatifs
auxquels adhère le Syndicat

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHNEIDER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI

.../...

(Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. TOULY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Accusé de réception en préfecture
le 15/02/2023 à 10h05
Date de télétransmission : 15/02/2023
Département de la Seine-Saint-Denis, Préfecture



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-18,

Considérant que les associations professionnelles auxquelles le Syndicat est adhérent, ou tout autre établissement présentant un lien avec l'activité du Syndicat, organisent régulièrement des congrès ou autres manifestations auxquels il est utile que le Syndicat soit représenté,

Vu le budget du Syndicat,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Mandat est donné aux membres du Bureau syndical pour représenter le Syndicat aux congrès, colloques et manifestations organisés par les diverses associations auxquelles il est adhérent et / ou qui présentent un lien étroit avec l'activité du Syndicat.

Article 2 : Les frais de transport supportés par les intéressés leur seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

Article 3 : Les frais de séjour (remboursement et restauration) sont remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État.

Article 4 : Dans le cas de voyages à l'étranger, les indemnités de mission pourront faire l'objet d'une avance sur décision de l'ordonnateur. Cette avance effectuée en euros ou en devises étrangères ne pourra excéder 100 % des sommes présumées dues au titre des indemnités journalières et, le cas échéant, des frais accessoires (frais de représentation ou frais annexes).

Article 5 : Ces frais seront imputés au chapitre 65, article 6532, « frais de mission des élus », du budget 2023 du Syndicat.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,
Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206_23-03-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023
Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-04****OBJET :**

Prise en charge des frais d'inscription et
de mission des fonctionnaires
syndicaux participant aux congrès,
colloques et manifestations diverses
organisés par les organismes
associatifs auxquels le Syndicat adhère

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay),

.../...

MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villemomble), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Forêt de l'Écaille et de la Préfecture
075-200050433-20230206-23-04-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant que le Syndicat adhère à divers organismes ayant compétence dans les domaines liés à son activité,

Considérant l'intérêt que représente pour le Syndicat l'éventuelle participation de certains de ses cadres aux colloques, congrès ou manifestations organisés par ces derniers ou tout autre établissement présentant un lien avec l'activité du Syndicat, sur autorisation expresse et préalable du Président,

Vu le budget du Syndicat,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Est autorisée la prise en charge des frais d'inscription et de participation des agents concernés, dans les conditions fixées par les dispositions susvisées, aux colloques, congrès ou manifestations diverses organisées dans les domaines présentant un lien étroit avec l'activité du Syndicat.

Article 2 : En cas de mission, donnant lieu à un ordre de mission temporaire ou permanent, y compris en Île-de-France, les frais de stationnement seront remboursés, en totalité, sur présentation d'un justificatif de paiement, les frais de déplacement et les indemnités de mission d'intérim et de stage seront remboursés selon les dispositions en vigueur.

Article 3 : Ces frais seront imputés au chapitre 011 du budget 2023, article 6251 en ce qui concerne les dépenses afférentes aux déplacements et 6256, en ce qui concerne l'indemnisation des frais de mission.

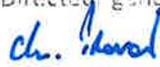


Article 4 : Dans le cas de voyages à l'étranger, les indemnités de mission pourront faire l'objet d'une avance sur décision de l'ordonnateur. Cette avance effectuée en euros ou en devises ne pourra excéder 100 % des sommes présumées dues au titre des indemnités journalières et, le cas échéant, des frais accessoires (frais de représentation).

Le Président du Syndicat
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-04-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023DÉLIBÉRATION N° 23-05OBJET :

Concession Sigeif Électricité :
Approbation du rapport de
contrôle 2022 portant sur
l'exercice 2021

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Paisance), BEN MHENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay),

.../...

MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermon - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Reçu de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-05-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu avec Enedis et EDF Commerce,

Vu le compte rendu d'activité 2021 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 16 juin 2022,

Vu la présentation du rapport de contrôle 2022 portant sur l'exercice 2021 à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 13 décembre 2022,

À l'unanimité,

Seules les collectivités adhérentes à la compétence électricité prennent part au vote,

D É L I B È R E :

Article unique : Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant, pour la partie technique et pour la partie comptable, sur l'exercice 2021.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-06****OBJET :**

Création d'un emploi
permanent
d'administrateur territorial

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COBOLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), MAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY

.../...

(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- 3 -

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

- 4 -

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que le Sigeif souhaite procéder au recrutement d'un directeur chargé des ressources et des moyens, rattaché à la Direction générale pour accompagner les évolutions du Syndicat,

Considérant que les spécificités de l'emploi considéré justifie qu'il puisse être procédé au recrutement d'un agent contractuel sur ce poste pour occuper cet emploi permanent,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Il est créé un poste de directeur des ressources et des moyens, chargé d'accompagner l'évolution des services du Syndicat, et plus particulièrement dans le domaine des finances, des ressources humaines, des services généraux, des systèmes d'informations, et, en tant que de besoin, des affaires juridiques et de la commande publique.



Emploi affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
<i>Directeur des ressources et des moyens généraux</i>	<ul style="list-style-type: none">• Consolider l'encadrement du Sigeif• accompagner la direction administrative et financière dans les actions de redéfinition et de modernisation des procédures et outils financiers et comptables ainsi que la conduite des projets structurants• renforcer le dialogue de gestion avec les directeurs opérationnels,• sécuriser le traitement des opérations comptables,• accompagner les équipes dans le changement organisationnel,• accompagner, en tant que de besoin, la direction des affaires juridiques et de la commande publique, dans son travail• travailler à la structuration d'un plan d'action stratégique « système d'information » pour répondre aux enjeux du métier du Sigeif.	<ul style="list-style-type: none">• <i>Administrateur</i>• <i>Administrateur hors classe</i>	<i>Mini:</i> <i>IB 542</i> <i>IM 461</i> <i>Maxi</i> <i>IB: HEBbis3</i>	<i>Diplôme BAC + 5</i> <i>Expérience sur un emploi similaire</i>

Article 2 : Autorise

Le Président du Sigeif à pourvoir, pour ce poste, au recrutement soit d'un agent titulaire, soit d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-07****OBJET :**

Création d'un poste d'ingénieur territorial
chargé de la concession gaz

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGÈRE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTIN (Boissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-

.../...

Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu l'arrêté n°2022-320 du 29 novembre 2022 du Président du centre de gestion de la petite couronne établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux du Centre de gestion, d'un agent du Sigeif et la nécessité de créer un poste d'ingénieur pour accompagner l'évolution de carrière et des missions de l'agent,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Il est créé un emploi d'ingénieur territorial chargé du contrôle de la concession gaz.

Article 2 : Autorise

Le Président du Sigeif à pourvoir, pour ce poste, au recrutement soit d'un agent titulaire, soit d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,
Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23107-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception en préfecture : 15/02/2023

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-08****O B J E T :**

Création d'un emploi permanent de
chargé de recherche, d'instruction
et de suivi des dossiers de
financements

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormes-sur-Seine), M. LAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY

.../...

- 2 -

(Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-08-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1-4, L.332-8 et L.332-9,

Vu le décret n°88-145 du 16 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du Comité d'administration du 27 juin 2022 instituant la création d'un emploi non permanent de chargé de recherche, d'instruction et de suivi des dossiers de financements,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'évolution de la mission du Syndicat relative à la transition énergétique et à la mobilité électrique, et plus particulièrement le besoin de rechercher des financements et d'assurer un suivi des demandes des établissements subventionneurs dans ce secteur d'activité,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour rechercher, instruire et assurer un suivi rigoureux des dossiers de financements des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de mobilité durable et de transition énergétique,

Considérant les tensions actuelles existantes sur le marché de l'emploi,

À l'unanimité,

DELIBÈRE :

Article 1^{er} - Décide :

- La création d'un emploi permanent de chargé de recherche, d'instruction et de suivi de dossiers de financements (F/H) pour la Direction de la transition énergétique à temps complet, à compter de la prise d'effet de la délibération,
- L'agent recruté sera chargé d'assurer une veille active sur les dispositifs de financements existants déployés dans le cadre de la mobilité électrique, de réaliser un suivi administratif, budgétaire et comptable des dossiers de subventions et de contrôler la qualité et le dépôt des dossiers de demandes de subventions.



Les indications suivantes sont retenues comme motif et comme conditions de recrutement de l'agent.

Emploi Affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Chargé de recherche, d'instruction et de suivi de dossiers de financements	<p>Assurer une veille active sur les dispositifs de financements existants déployés dans le cadre de la mobilité électrique et de la transition énergétique</p> <p>Suivi des programmes de subvention de différents financeurs (Région Ile-De-France, ADVENIR, ADEME...)</p> <p>Réaliser un suivi administratif, budgétaire et comptable des dossiers de subventions</p> <p>Contrôler la qualité et le dépôt des dossiers de demandes de subventions</p>	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, Attaché	Mini : IB 372 – IM 343 Maxi : IB 821 – IM 673	<p>Formation d'un niveau Bac+3 Minimum</p> <p>Connaissances approfondies du secteur public et en gestion, droit et économie.</p> <p>Expériences dans la recherche Et le suivi des subventions</p>

Article 2 - Autorise :

Le Président du Sigeif à pourvoir au recrutement du poste de chargé de recherche, d'instruction et de suivi de dossiers de financements, soit à défaut par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8.2 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 - Les crédits correspondants seront inscrits au Budget du Sigeif.

Article 4 – La présente délibération vient abroger l'ensemble des dispositions prévues au sein de la délibération susvisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-09****OBJET :**

Programme de coopération
décentralisée en Arménie

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNEL (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN

.../...

(Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 9 janvier 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « Fonds Arménien de France » concernant son projet « Écoles & Familles » dans le village de Berkaber en Arménie,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-09-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association « Fonds Arménien de France » et autorise le Président à la signer.

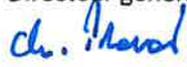
Article 2 : - Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21.

Article 3 : - Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-10****OBJET :**

Programme de coopération
décentralisée au Sénégal

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), BILLONS-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), PUISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN

.../...

(Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- 3 -

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1115-1,

La Commission de coopération décentralisée du Sigeif du 9 janvier 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « Globe » concernant le volet solaire de son projet de centre de formation, de création et de production artistique dans le village de Mboumba, au Sénégal,

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-10-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

- 4 -

D É L I B È R E :

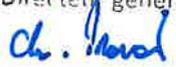
Article 1^{er} : - Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 22 700 euros à l'association « Globe » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : - Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21. Le premier versement, représentant 50 % du montant de la subvention, intervient à la remise au Sigeif de la convention dûment signée et sous réserve que l'Association produise au Sigeif la preuve que 60 % de son budget global d'investissement Infrastructure a été couvert par des engagements formalisés des autres partenaires financiers.

Article 3 : - Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-11****OBJET :**

Schéma directeur des infrastructures
de recharge pour véhicules électriques

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLiard (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELLOTTIN (Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET

.../...

(Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- 3 -

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2224-37 portant sur la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L 353-5 et 353-6 relatifs aux schémas directeurs des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE),

Vu le décret 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux SDIRVE,

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20230206-23-11-DE Date de télétransmission : 15/02/2023 Date de réception préfecture : 15/02/2023
--

Considérant que le Sigeif a animé un travail de concertation depuis octobre 2022 rassemblant plusieurs partenaires institutionnels (communes, intercommunalités, autorités organisatrices de la distribution d'électricité et la Région Île-de-France), des opérateurs privés et le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis,

Considérant que l'étude menée s'est conformée au cahier des charges des SDIRVE fixé par le décret précité,

Considérant que les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans le SDIRVE devront permettre de répondre aux besoins des usagers de l'électromobilité,

Considérant que le Sigeif est l'organe dépositaire du SDIRVE auprès des sept préfets de département et devra en assurer le suivi ;

Sur proposition du Bureau,

À l'unanimité,

Seules les collectivités adhérentes à la compétence IRVE prennent part au vote,

D É L I B È R E :

Article 1 : Approuve le schéma directeur des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques.

Article 2 : autorise le président à déposer ledit schéma directeur auprès des préfetures des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, d'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Article 3 : autorise le président à signer tous documents se rapportant au schéma directeur des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,



Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-11-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-12****OBJET :**

Élection d'un membre suppléant au sein
de la commission de suivi
du cahier des charges électricité

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), POISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN

.../...

(Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

- 4 -

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour le poste, la nomination prend effet immédiatement,

À l'unanimité,

Seules les collectivités adhérentes à la compétence électricité prennent part au vote,

D É L I B È R E :

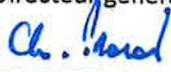
Article unique : Proclame élu **Monsieur Fantou**, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette et CA Paris-Saclay en tant que membre suppléant au sein de la commission de suivi du cahier des charges électricité du Syndicat.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-13****OBJET :**

Adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURCIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARRE (Pierrefitte-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisieux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN

.../...

(Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante - M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, délégué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, délégué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante - M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, délégué suppléant - M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.



- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, délégué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014 et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

075-200050433-20230206-23-13-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023

- 4 -

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de trente ans,

Vu le courrier du Maire de Bures-sur-Yvette (91) en date du 24 janvier 2023 informant le Sigeif que le transfert au Syndicat de la compétence de distribution publique de gaz de cette commune sera proposé à son prochain conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au Sigeif au titre de cette compétence,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : - Un avis favorable est donné à la demande d'adhésion au Sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz sous réserve de la réception de la délibération de son Conseil municipal.

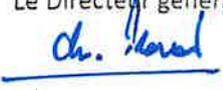
Article 2 : - Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Article 3 : - Le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230206-23-13-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023